

Coordonnateur de la session

Dr. Françoise MERLET
Tél. 01 55 93 65 09
e-mail : francoise.merlet@biomedecine.fr

Lieu de formation

Agence de la biomédecine
1 Avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

Renseignements et inscriptions

Catherine FAESSEL
Tél. : 01 55 93 65 20
Fax : 01 55 93 65 61
e-mail : formation@biomedecine.fr

Inscription en ligne

<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>

Organisme formateur

Agence de la biomédecine

Durée

2 jours

1 session en 2011 :

novembre

Les dates exactes seront communiquées sur le site de l'Agence.

Nombre de participants

18 personnes

Coût de l'inscription

837 Euros déjeuner inclus.

FMC = 19 points

Le cadre juridique de l'assistance médicale à la procréation et du diagnostic prénatal

Code Fx_ 28/2011

Public

Professionnels de l'assistance médicale à la procréation et du diagnostic pré-natal, responsables juridiques des établissements de santé, personnels administratifs des agences régionales de santé.

Objectifs

Acquérir une meilleure connaissance du cadre juridique des activités d'assistance médicale à la procréation et de diagnostic prénatal, s'approprier les textes au travers des études de cas proposées et d'une réflexion éthique.

Contenu de la formation**1^{ère} journée** : repères juridiques

Sources du droit, personne juridique, organisation de la justice, principes généraux du droit de la santé (responsabilité médicale)

La loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades : information et consentement, accès au dossier médical, application en matière d'AMP.

La loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique (principes généraux)

Les décrets du 22 décembre 2006 organisant le dispositif

2^{ème} journée : ateliers en simultané d'application à l'AMP et au DPN

Aspects internationaux concernant chacune de ces activités

Approche éthique

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques

Ateliers (cas pratiques)

Diaporamas

Documentation

Bibliographie

Intervenants

Avocat

Professionnels

Juristes de la direction juridique de l'Agence de la biomédecine